

CABINET JURIDIQUE BOSCOOP

Rue des Remparts
6600 Bastogne

A l'attention de Maître Boscoop

Réf. : BR/B
Agréation 2016/10

Manhay, le 3 octobre 2016

Monsieur,

Suite à votre dernière correspondance, dont je vous remercie, je vous fait parvenir mes remarques relatives au courrier de Maître Bodson.

- ❶ Les travaux de réparation, nettoyage et débroussaillage ont bien été réalisés (entreprise AGRI). Les différents témoignages sont d'ailleurs en votre possession. Je ne possède malheureusement que quelques photos réalisées lors des travaux, ne pensant pas à l'époque devoir prouver à quiconque la réalisation de ceux-ci.
- ❷ Il me paraît nécessaire de rappeler à Maître Bodson que les travaux n'ont été réalisés **qu'après** signature de l'acte de vente chez maître Béarn, en présence de Maître Bodson, et des propriétaires "supposés", et règlement du montant de la vente auprès de Maître Béarn. Je ne vois pas pourquoi j'aurais dû consulter les conjoints Mornie alors que le local m'appartenait.

Si Maître Bodson avait effectué le travail pour lequel il perçoit des honoraires, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Avec mes remerciements et désolé du temps que nous perdons tous les deux avec cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

René BADOIT